



Mission Permanente d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration de la délégation haïtienne au titre du point 5 de l'ordre du jour provisoire intitulé « Échange de vues général ».

Prononcée par : Wisnique PANIER, Ministre conseiller

Cinquième Session de la Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant de la juridiction nationale.

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 15 au 26 août 2022.

A vérifier aux prononcées.

Madame la présidente,

Excellences, distingués délégués,

Ma délégation est heureuse de prendre la parole au titre du point 5 de l'ordre du jour provisoire, intitulé « *Échange de vues général* », dans le cadre de cette Cinquième session de la Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant, se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant de la juridiction nationale.

Haïti souscrits aux différentes positions adoptées par le CARICOM, le Groupe 77 plus la Chine et l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) tout au long de ce processus de négociation.

Ma délégation salue l'engagement, le professionnalisme et la détermination de la présidente de la conférence ainsi que les autres facilitateurs dans la recherche d'un consensus autour du projet d'accord en discussion depuis le 15 août dernier. Il ne fait aucun doute que des progrès très significatifs ont été accomplis, en ce qui concerne notamment les quatre groupes thématiques et les questions transversales ayant fait l'objet des discussions.

Nous avons noté avec satisfaction une certaine souplesse des positions initiales de différentes délégations et des groupes régionaux en ce qui a trait particulièrement à certains points litigieux comme les ressources génétiques marines et les questions liées au partage monétaire résultant de leur utilisation qui reste, malgré tout, un point de discorde.

En ce qui concerne ce point précis, ma délégation croit que, tout comme l'air que nous respirons ou encore le soleil qui nous réchauffe, les ressources génétiques marines dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale, devraient être reconnues tout naturellement comme étant un bien commun de l'humanité. En conséquence, la question du partage des avantages liés à l'utilisation de telles ressources, ne se poserait même pas. Cette discussion se porterait tout simplement sur les modalités d'une telle répartition juste et équitables entre tous les États indistinctement.

Pendant tout le déroulement du processus, nous avons aussi noté une certaine velléité de la quasi-totalité des participants aux discussions, y compris certains États qui avaient une position initiale plus rigide et même de certains États non-signataires de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de parvenir à un consensus.

Ma délégation croit que ce dépassement témoigne de notre capacité à surmonter nos divergences, à prioriser le bien commun ou tout simplement à trouver le juste milieu entre l'intérêt des États parties et celui de l'humanité tout entière, pour arriver à un accord au bénéfice de tous.

Madame la présidente,

Nous devons garder à l'esprit que la santé de la planète et notre bien-être collectif sont assurés par la biodiversité marine et les écosystèmes marins. C'est d'ailleurs ce que montre le dernier rapport du secrétaire général, qui fait état d'une relation très étroite entre le bien-être de la population mondiale et la santé des océans ainsi que leurs écosystèmes qui représentent plus de 70 % de la surface de la terre et constituent 95 % de la biosphère.

Il s'agira d'un accord vital pour la survie de l'humanité. Car, « Plus de 3 milliards de personnes dépendent de l'océan pour vivre et plus de 80 % des échanges mondiaux se font par la voie maritime ». Tout cela pour dire que la contribution des océans et de leurs ressources à l'élimination de la pauvreté, à la croissance économique durable, à la sécurité alimentaire et au développement durable reste et demeure indispensable. Voilà, entre autres, ce qui justifierait ou devrait nous conduire vers un large consensus autour du projet d'accord sur la biodiversité marine des zones ne relevant des juridictions nationales.

Madame la présidente, chers délégués,

L'enjeu est de taille mais nous sommes sur le point de voir le bout du tunnel. La version révisée du texte proposé par la présidente reflète déjà des points de vue largement divergents sur les principales dispositions du projet d'accord.

Les eaux internationales ont longtemps été ignorées au profit de la protection des zones côtières. Elles sont pourtant de plus en plus menacées par les activités humaines notamment, par l'intensification de la pollution, de la surpêche, du réchauffement des océans dû au changement climatique, ou encore de l'exploitation minière et pétrolière. Ce qui rend les petits états insulaires de plus en plus vulnérables aux catastrophes naturelles.

En conclusion, madame la présidente, ma délégation formule le vœu que nous parvenons à un véritable « instrument juridiquement contraignant sur la préservation de la biodiversité marine des zones ne relevant pas des juridictions nationales ». Ce sera pour notre bien-être collectif et pour la sauvegarde de notre planète.

Je vous remercie de votre précieuse attention.